

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 24
N° identifiant 2022-0202

Titre Renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Poitiers

Rapporteur(s) Mme Hélène PAUMIER
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Projet éducatif de territoire de Poitiers - Document cadre coconstruit par les cosignataires

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Éducation - Accueil périscolaire
------------------	---

L'éducation populaire est au cœur de la politique municipale. Pour donner aux plus jeunes les clés pour bien vivre dans le monde d'aujourd'hui et de demain, la municipalité développe et encourage des projets favorisant la liberté de penser, le développement du pouvoir d'agir de chaque individu et notamment des plus jeunes ainsi que l'engagement volontaire dans la construction des projets individuels et collectifs. Cette éducation s'inscrit dans une recherche de développer l'esprit critique, la cohésion sociale et l'éducation à la paix. Le projet éducatif global 2022-2027, qui fixe les orientations de la municipalité, est garant de cette ambition.

Cette politique se décline avec l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs dans un esprit de coopération au service de la progression de l'enfant.

Le projet éducatif de territoire (PEDT), outil de collaboration locale issu de la réforme des rythmes scolaires, s'inscrit pleinement dans cette démarche car il rassemble les acteurs éducatifs autour de priorités communes pour garantir la continuité éducative et favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétence de chacun.

Le projet éducatif de territoire formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions. Il prend la forme d'une convention entre la Ville et les services de l'État : Préfecture, Rectorat et Caisse d'allocations familiales.

En contrepartie, la Ville perçoit les ressources au titre du fonds de soutien (État) et de l'aide spécifique aux rythmes éducatifs (Caf).

À l'occasion de son renouvellement, les cosignataires du PEDT de Poitiers ont souhaité réaffirmer 2 principes fondamentaux :

- Proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité à chaque enfant
- Favoriser la continuité éducative et des apprentissages

et 4 objectifs partagés :

- 1/ Encourager le travail collaboratif entre les professionnels
- 2/ Renforcer la continuité éducative des temps de l'enfant
- 3/ Favoriser la réussite et l'épanouissement de tous les enfants à travers une offre éducative complémentaire
- 4/ Veiller à un dialogue continu avec les familles

Un nouveau document cadre, présenté en annexe, rappelle les dispositifs et contractualisations existants auxquels le PEDT se réfère :

- Projet éducatif global « Il fait toute une ville pour éduquer un enfant »
- Volet éducatif du Contrat de Ville
- Projet académique
- Convention territoriale globale

Les acteurs éducatifs ont été associés à cette démarche à travers plusieurs temps de concertation :

- Atelier avec les directeurs d'écoles volontaires : « Quelle collaboration entre l'école et la ville serait favorable à l'éducation et l'intérêt, l'épanouissement de l'élève ? »
- Ateliers avec les responsables périscolaires : Réflexion sur les besoins de formation des équipes périscolaires et la valorisation des actions
- Projet éducatif global - comités techniques et atelier transversal : Actualisation et réflexion sur l'offre éducative
- Rencontre des intervenants réguliers des accueils périscolaires : Bilan et perspectives des activités proposées sur les accueils périscolaires / pistes d'amélioration
- Rencontre avec les maisons de quartier en responsabilité du temps périscolaire : Bilan, perspectives du PEDT et collaboration
- Consultation des parents : Identifier les besoins et les attentes des parents en matière d'information et

de communication sur le périscolaire

La concertation a nourri le document de bilan-perspective qui a mis en évidence des points de satisfaction :

- Un dialogue facilité entre partenaires, permettant une meilleure cohérence éducative
- Une montée en compétence des équipes périscolaires et qualité des accueils périscolaires
- Une envie des partenaires de travailler ensemble

Et d'insatisfaction :

- Les projets d'écoles, des accueils municipaux et associatifs s'articulent encore trop peu
- Des difficultés à trouver des temps communs pour travailler ensemble
- Quelques difficultés de locaux : vétusté, mutualisation des espaces, ...

Une attention particulière a été portée aux effets de la crise sanitaire.

Après instruction de l'ensemble des éléments, les services de l'État ont émis un avis favorable pour le renouvellement du PEDT de Poitiers pour une durée de 3 ans.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'adopter le projet éducatif de territoire de la ville de Poitiers pour une période de 3 ans**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.1
Nomenclature Préfecture	Enseignement